



MDJJ

NEUFCHÂTEL

L'évasion



POLITIQUE D'EXPULSION

Mesures prises par la Corporation
Jeunesse l'Évasion l'Ormière
lorsqu'un.e adolescent.e est expulsé.e
du milieu



2019



NEUFCHÂTEL
L'ÉVASION

POLITIQUE D'EXPULSION

ALCOOL ET DROGUES

Si un jeune décide de fréquenter la Maison des jeunes sous l'influence de drogues ou d'alcool :

SOIRÉE MÊME

- Expulsion du jeune pour la soirée.
- Avis que lorsqu'il reviendra (sobriété), il y aura discussion et application des conséquences.
- Appel aux parents/tuteurs légaux s'il y a un danger relié à l'état du jeune.

CONSÉQUENCES

- Expulsion d'une durée minimale d'une soirée.
- Expulsion d'une durée maximale d'une semaine.
- Si comportement récurrent : expulsion d'une durée maximale de trois semaines.
- Rencontre avec l'animateur.trice/intervenant.e présent.e lors du retour.
- Lors d'une troisième expulsion pour ce même délit : appel aux parents.

FACTEURS DÉTERMINANTS

- Le jeune avoue et/ou collabore durant la discussion.
- Il quitte la MDJ sans problème, rapidement et sans se donner en spectacle.
- La répétition du comportement.
- Le niveau d'intensité de la consommation.

VIOLENCE, QUERELLE, MENACE, INTIMIDATION, ETC.

Si un jeune décide de se comporter de manière violente dans ses gestes, dans ses paroles et/ou dans son langage non verbal envers les animateur.trice.s/intervenant.e.s, la coordination, les administrateur.trice.s, les autres jeunes, lui-même ou toute autres personnes fréquentant ou travaillant au Centre:

SOIRÉE MÊME

- Expulsion du jeune pour la soirée.
- Avis que lorsqu'il reviendra (sobriété), il y aura discussion et application des conséquences.
- Appel aux autorités s'il y a un danger pour le jeune ou pour autrui.

CONSÉQUENCES

- Expulsion d'une durée minimale d'une soirée.
- Expulsion d'une durée maximale d'une semaine.
- Si comportement récurrent : expulsion d'une durée maximale de trois semaines.
- Rencontre avec l'animateur.trice/intervenant.e présent.e lors du retour.
- Lors d'une troisième expulsion pour ce même délit : appel aux parents.
- Si le comportement implique un autre jeune, rencontre entre les deux parties. * Possibilité de devoir faire un geste réparateur.



NEUFCHÂTEL L'ÉVASION

FACTEURS DÉTERMINANTS

- Le jeune collabore durant la discussion.
- Le jeune collabore lors de la rencontre entre les deux parties et/ou le geste réparateur.
- Il quitte la MDJ sans problème, rapidement et sans se donner en spectacle.
- La répétition du comportement.
- Le niveau d'intensité du comportement de violence.

BRIS DE MATÉRIEL

Si un jeune décide de briser, volontairement ou non, le matériel appartenant à la MDJ, au Centre, aux autres jeunes, aux animateur.trice.s/intervenant.e.s, à la coordination, aux administrateur.trice.s ou toutes autres personnes fréquentant ou travaillant au Centre :

SOIRÉE MÊME

- Avis que le jeune devra rembourser, remplacer ou réparer l'objet en question à ses propres frais.
- Demande d'explications et d'excuses.

CONSÉQUENCES

- Le jeune doit réparer l'objet, le cas échéant.
- Le jeune doit rembourser la totalité de la valeur de l'objet, le cas échéant.
- Le jeune doit remplacer l'objet par un autre de valeur égale ou supérieure, le cas échéant.
- Le jeune ne peut fréquenter la MDJ tant que l'objet n'a pas été remboursé, remplacé ou réparé.
- Après 2 mois sans remboursement, remplacement ou réparation, une lettre ou un appel est envoyé aux parents/tuteurs légaux pour réclamation.

FACTEURS DÉTERMINANTS

- Le jeune collabore pour les explications et les excuses.
- Le jeune collabore pour le remboursement, le remplacement ou la réparation.
- Il quitte la MDJ sans problème, rapidement et sans se donner en spectacle.
- La répétition du comportement.
- Le niveau d'intensité du bris.

- L'animateur.trice/intervenant.e présent.e lors de l'évènement a toujours le dernier mot et sera soutenu par toute l'équipe dans sa décision.
- Les conséquences peuvent varier selon les circonstances entourant la situation menant à l'expulsion.
- Toute récidive d'un jeune peut entraîner une durée d'expulsion plus longue.
- Tous comportements récurrents et attitude inappropriée à la suite d'une situation d'expulsion peut entraîner une expulsion à vie de la MDJ.